



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2018/2019

2 Avenue des Nations Unies
38300 Bourgoin Jallieu
Tél : 04 74 93 79 24
E-mail : lajeunefrance@orange.fr
Site internet : http://www.lajeunefrance.net

Section Choré A Jazz Danses

Intitulé du cours/groupe : Jour(s) : Horaires :

CETTE FICHE DOIT ETRE REMPLIE RECTO VERSO INTEGRALEMENT

Adhérent : **Ancien** **Nouveau**

Nom et prénom : Sexe : F M

Né(e) le :/...../.....

Adresse :

C.P : Ville :

☎ :/...../...../...../...../ ☎ :/...../...../...../...../

E.mail :@.....

N° d'assurance RC..... Nom de l'assurance

Adresse de l'assurance

Responsables légaux :

Nom et prénom : ☎ :/...../...../...../...../

E.mail :@.....

Nom et prénom : ☎ :/...../...../...../...../

E.mail :@.....

Autorise ou N'autorise pas la **publication de photos** représentant mon enfant individuellement ou en groupe, prises au cours de l'entraînement, de démonstrations, de compétitions ou de manifestations organisées par le club, ainsi que leur diffusion éventuelle sur le site internet du club, dans les médias ou sur tout support publicitaire ou promotionnel du club.

M'engage à fournir : un certificat médical d'aptitude au sport de moins de 3 mois (obligatoire dès le 1^{er} cours) pour le nouvel adhérent ou remplir le questionnaire médical joint au dossier d'inscription + 1 caution de 30 € pour le prêt des costumes.

Déclare avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur de la section dont un exemplaire est compris dans ce dossier.

Déclare avoir pris connaissance que l'association La Jeune France a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile N°0000003925076304 chez AXA assurances, conformément à l'article L321-1 et suivant du Code du sport. Je devrais opérer personnellement et à mes frais des démarches supplémentaires si je veux me garantir d'une couverture complémentaire pour mon activité.

Donne pouvoir ou pas de décision, en cas d'accident ; à l'entraîneur et/ou aux responsables de l'association présent à ce moment là, pour **appeler les pompiers** et/ou tout autre service médical d'urgence pour conduire mon enfant ou moi-même à l'hôpital si nécessaire.

Atteste être vacciné contre la **diphtérie**, le **tétanos** et la **poliomyélite**.

avoir pris connaissance du fait que toute année commencée est due entièrement.

Par ma signature, selon l'art. 54 de la loi N°2016-1321 du 7 Octobre 2016 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, j'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par La Jeune France pour la gestion et la nécessité de communication entre les adhérents et le club. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données de 2018, je peux exercer mon droit d'accès aux données, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, me concernant et les faire rectifier en contactant : Le Président de La Jeune France, 2 avenue des Nations Unies, 04 74 93 79 24, lajeunefrance@orange.fr

A Bourgoin-Jallieu le

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :
Précédée de la mention manuscrite « lue et approuvée »

Visa de l'ASC Jeune France :
(Inscription annulée si non visée)

Section Choré A Jazz Danses 2018/2019

REGLEMENT :

2018/2019	Adhésion	Cotisation 1 cours/semaine	Total	Cotisation +adh 2 cours/semaine	Cotisation +adh 3 cours/semaine
Enfants 1, 2, 3/4	10€	+ 160€ =	170€		
Claquettes	10€	+ 170€ =	180€		
Street jazz	10€	+ 205€ =	215€		
Pré ados, ados	10€	+ 205€ =	215€	265€	280€
Adultes	10€	+ 215€ =	225€		

Mode de règlement : 1 règlement par personne inscrite
Attention : cotisation et adhésion à régler séparément. Adhésion non remboursée en cas d'annulation.

Tarifs dégressifs

2^{ème} personne de la famille – 10 € - nom du parent.....cours :.....
 3^{ème} personne de la famille – 15 € - nom du parent.....cours :.....

Je souhaite une facture acquittée oui non

MODE DE REGLEMENT	MONTANT	N°	BANQUE	débit
MONTANT de la cotisation				
adhésion 10 €				
espèces		EN CAS DE FRACTIONNEMENT DU REGLEMENT EN ESPECES, FOURNIR UN CHEQUE DE CAUTION		
espèces				
chèque				
chèque				
chèque				
chèque C ^{té} Entreprise				
chèque Jeune Isère adhésion sportive 15€ et/ou culturelle 15€			EN ATTENTE DE RECEPTION DES CHEQUES FOURNIR UN CHEQUE DE CAUTION	
carte PASS'REGION				
chèques vacances : ANCV x 10 €			+ frais de traitement ANCV 1% Montant :	
chèques vacances ANCV x 20 €				
Total règlements				
ANCV frais 1%				
TOTAL de la cotisation				
caution costumes	30 €			

Date du certificat médical Certificat médical (pour un nouvel adhérent)

Règlement intérieur de LA SECTION DANSE -CHORÉ A JAZZ danses

• **ADHESION**

Après 2 cours d'essai toute année commencée est due entièrement .La pertinence d'une demande de l'adhérent(e) de remboursement de tout ou partie de sa cotisation pour cas de force majeure (déménagement, maladie, accident...) sera laissée à l'appréciation du bureau directeur de l'association et n'excédera pas 50 % de la cotisation.

L'adhésion de 10€ n'est pas remboursable.

La non présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique entrainera la suspension des cours.

• **HORAIRES**

ASSUREZ-VOUS DE LA PRESENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER VOTRE (VOS) ENFANT(S) SEUL(S) DANS LA SALLE DE DANSE ET EN AUCUN CAS DEVANT LA PORTE.

Pour le bon déroulement du cours et le respect de tous il est nécessaire d'arriver 10 mn au moins avant le début de celui-ci.

Les élèves doivent être prêts POUR L'HEURE PREVUE DU DEBUT DE COURS EN TENUE DE DANSE ET COIFFE.

Tout retard excédant 10 minutes pourra entraîner le renvoi de la séance pour le retardataire.

• **TENUE : les cours se suivent dans une tenue vestimentaire adaptée soit et par exemple :**

<u>MODERN'JAZZ</u>	<u>STREET JAZZ</u>	<u>Les interdits</u>
-1 brassière ou débardeur de sport -1 pantalon de jazz noir ou leggings noir ou toute sorte de pantalon style fitness noir. -Chaussettes coton propres (Ou chaussures de jazz à lacets en cuir noir) -Accessoires de coiffage	-1 t-shirt ou 1 brassière ou débardeur de sport -1 pantalon de jogging ou short -Baskets de sport <u>réservées à la danse</u> -Accessoires de coiffage	-pantalon de jogging en toile -les chaussettes de la journée -T-shirt très large - CHEVEUX LACHES -TOUS LES VETEMENTS « DE VILLE »

Il est indispensable de porter des vêtements qui suivent les lignes du corps afin de faciliter les mouvements et les corrections de placements.

L'enfant ou l'ado ne disposant pas de sa tenue de danse (décrite ci-dessus) se verra refuser l'accès à la séance.

Les cheveux doivent être obligatoirement attachés ou retenus par un bandeau (les accessoires de coiffures ne sont pas fournis par le prof.)

• **ABSENCES**

Les absences ou retards prévus doivent être signalées par écrit.

Les absences ou retards imprévus doivent être excusées.

Les absences ou retards non excusées à l'avance seront signalées aux parents par SMS.

Les absences répétées influent sur l'apprentissage et sur la progression de l'élève, mais également sur le travail du groupe dans l'élaboration des chorégraphies destinées à être présentées publiquement.

L'élève pratiquant l'absentéisme sans raison valable ne pourra prétendre à monter sur scène.

• **INFORMATIONS** le site de l'association :

<http://www.lajeunefrance.net> ainsi que sur Face book ASC La Jeune France

Pensez à le consulter régulièrement (infos en continu si besoin)

Les informations se feront par mails UNIQUEMENT, ou sur papiers volants nominatifs, distribués aux élèves présents aux cours.

(Pensez à vérifier le sac de vos jeunes enfants)

Un panneau informatif est installé à l'entrée de la salle PENSEZ À LE CONSULTER REGULIEREMENT

Une copie de chaque document distribué y est affichée.

• **INTERDICTIONS**

-interdiction de macher bonbons ou chewing-gums durant un cours

-Interdiction de pénétrer dans la salle avec des chaussures venant de l'extérieur.

-Interdiction de faire pénétrer une personne n'appartenant pas à l'association dans le bâtiment sans en avoir demandé l'autorisation au responsable des cours.

-Les téléphones portables sont interdits dans la salle de cours.

(ils doivent être éteints sous peine de confiscation)

L'inscription à la section danse implique l'acceptation totale du règlement intérieur.